



22^e CONGRÈS DE L'UNION LOCALE CGT BAGNOLET – LES LILAS

5 et 6 avril 2018



Compte rendu de séance

Édito

Notre 22^e Congrès de l'UL CGT doit nous permettre de tirer un bilan de notre activité, mais aussi d'avoir des perspectives pour les années à venir.

Il se situe dans un contexte historique, dans un mouvement de luttes inégalées pour une autre réforme du droit du travail, mais également pour une meilleure répartition des richesses produites.

La responsabilité des participant-e-s au 22^e congrès de l'UL sera donc de réfléchir et de prendre des décisions pour construire l'outil CGT sur Bagnolet & Les Lilas qui nous permettra, dans les années à venir, de relever les défis économiques et déterminer une démarche revendicative étayée par des propositions de la CGT.

Nous devons donc en faire un événement, tant par le contenu que par le nombre et la qualité des débats lors de ce congrès.

Ces deux jours consacrés à analyser et décider ne seront pas du temps perdu, mais du temps gagné pour l'efficacité future sur ce qui est au cœur de l'activité de la CGT de Bagnolet & Les Lilas.

Sommaire

1 Déroulé du congrès en un coup d'œil	3
2 Jeudi 5 avril - Matin	4
2.1 Débat après le rapport d'activité.....	4
3 Jeudi 5 avril – Après-midi	5
3.1 Bilan financier	5
3.2 Débat autour du thème « s'adresser à la jeunesse ».....	5
4 Vendredi 6 avril – Matin	7
4.1 Débats et amendements sur les statuts de l'union locale	7
4.2 Débats autour du fonctionnement de l'union locale	7
4.3 Résolution sur le fonctionnement de l'union locale.....	8
5 Vendredi 6 avril - Après-midi	10
5.1 Élection de la CE puis élection du secrétaire général	10
6 Documents préparatoires	12
6.1 Rapport d'activité	12
6.2 Crise du syndicalisme - le salariat n'est plus ce qu'il était... ..	20
6.3 À propos des « mutations du salariat »	22
6.4 S'adresser à la jeunesse.....	25
6.5 Tour d'horizon des syndicats et sections syndicales de l'UL ...	27
6.6 Plan d'action de syndicalisation locale.....	32
7 Statuts de l'UL CGT Bagnolet-les Lilas	33

1 Déroulé du congrès en un coup d'œil

Le 05 avril

1^{re} demi-journée :

8h 30- 9h00 Accueil des congressistes

Ouverture du Congrès

9 h 00 – 9 h 45 Élection du bureau du congrès

Élection des présidents des commissions mandats et candidatures

10 h 00- 10 h 30 Bilan d'activités de l'Union locale

10 h 30 – 11 h 45 Débat situation générale, crise du syndicalisme, mutation du salariat

Élection du Président de séance pour l'après-midi

12 h 00 Repas

2^e demi-journée :

13 h 30 -14 h 00 Bilan financier

14 h 00 – 14 h 30 Débat autour du bilan financier

14 h 45 à fin, Débat autour de la syndicalisation des jeunes

Élection du Président de séance pour la 3^e demi-journée

Le 06 avril

3^e demi-journée :

8 h 30 – 9 h 00 Accueil des congressistes

9 h 00 – 10 h 30 Statut (amendements) et candidatures et mandats

10 h 45 – 12 h 00 Débat vie de l'Union Locale Les Lilas / Bagnolet

Élection du Président pour l'après-midi

12 H 00 Repas

4^e demi-journée :

13 h 45 Rendu du travail de la commission des mandats

14 h 15 Élection de la CE

Puis première Commission Exécutive pour élire le ou la Secrétaire général·e et le ou la Trésorier·ère

17 h 00 Fin des travaux

17 h 15 Pot fraternel.

2 Jeudi 5 avril - Matin

2.1 Débat après le rapport d'activité

Un débat à bâtons rompus s'est engagé sur la situation sociale et politique du moment.

Plusieurs propositions ont été formulées, notamment :

- Porter des revendications offensives : 32 heures, SMIC à 1800 €, extension du service public, distribution d'eau en régie, transports gratuits, etc.
- Nécessité de retourner dans les entreprises pour développer le syndicalisme (voir le point sur le fonctionnement de l'union locale).
- Favoriser la syndicalisation des travailleurs isolés (comme cela a été fait avec les assistantes maternelles) et des privés d'emploi.
- Permettre le rapprochement entre assistantes maternelles des Lilas et de Bagnolet.
- Préparer les élections professionnelles au niveau de l'union locale par la création d'un collectif « élection service public ».
- Essayer de comprendre et de corriger le fait que, dans nos syndicats, nous ne soyons pas en mesure de mobiliser nos propres forces et de faire le plein pour convaincre et créer les conditions des rassemblements forts et défilé dans la rue (notamment en 2016), contre la loi « travail ».
- Réfuter l'amalgame entre « évolution technologique numérique » et « régression sociale » (ubérisation). L'un servant de justification pour faire accepter l'autre, comme une fatalité. Le numérique est irréversible et profondément intégré dans le tissu social. Il prend de multiples formes contradictoires ; certaines, proches de nous, d'autres aux antipodes. Comme tout autre secteur de production, l'industrie numérique ne devrait avoir d'autres buts que de répondre aux besoins de la population et devrait être exclusivement définie par des choix de société. Le numérique sert aujourd'hui de cheval de Troie pour imposer la loi de la jungle mais il n'est pas, en soi, incompatible avec nos objectifs. La régression sociale, par contre, quelles que soient ses modalités et ses formes, est imposée par le patronat et doit être combattue sans équivoque.
- Porter plus fort encore la revendication de la réduction du temps de travail. Toute modification du processus de production et industriel, qu'il soit ou non numérique, doit être évaluée au regard du bénéfice acquis au profit des salariés et de l'amélioration de leurs conditions de travail.
- Combattre la dégradation du service public de proximité provoquée par les services dématérialisés (ELAN, ANTS, CAF, etc.) alors qu'il faudrait au contraire développer de nouveaux emplois pour continuer d'accompagner le public à ces nouveaux usages et créer des expertises professionnelles capables de mieux cadrer ces évolutions.

3 Jeudi 5 avril – Après-midi

3.1 Bilan financier

Le rapport financier, après validation de la commission financière de contrôle (CFC) permet de faire ressortir les données suivantes pour 2017 :

- Les comptes bancaires sont positifs : 28 861 €
- Baisse des charges : 24 845 € en 2017, pour 32 120 € en 2016
- Baisse des produits : 27 964 € en 2017, pour 28 142 € en 2016
- Résultat positif : 3 119 € en 2017, pour résultat négatif de - 3 977 € en 2016
- Le montant des cotisations est en légère hausse : 22 047 € en 2017 pour 21 893 € en 2016.
- Les cotisations impayées en hausse : 1 391 € en 2017 pour 1 257 en 2016 et engageant de lourds frais bancaires
- Les cotisations remboursées (pour les syndicats qui reversent leurs cotisations au cogétise) en hausse : 5 390 € en 2017 pour 4 453 € en 2016

Le syndicat des territoriaux des Lilas a exprimé sa désapprobation sur le fait que le bilan financier ne soit pas communiqué aux congressistes plusieurs jours avant la tenue du congrès, ce qui permettrait, dans chaque syndicat, de mieux analyser et expliquer des données chiffrées, lesquelles ne sont pas toujours facilement compréhensibles aux non-initiés. Il ne conteste nullement la qualité et la sincérité du travail des camarades trésoriers et de la CFC mais demande que cette situation ne se renouvelle pas au prochain congrès.

Le bilan financier a été voté à l'unanimité moins 4 abstentions.

3.2 Débat autour du thème « s'adresser à la jeunesse »

Constatant les difficultés de nos organisations syndicales à intégrer des jeunes, plusieurs hypothèses d'explication ont été formulées :

- Les jeunes sont en déficit de culture du collectif. Il y a un problème de transmission de l'histoire commune et d'éducation.
- Ils n'ont pas conscience que les acquis sociaux ne sont pas arrivés sans luttes syndicales ou politiques pour les obtenir. Les jeunes n'ont pas conscience non plus que ces acquis peuvent être perdus.
- L'image que renvoie la CGT auprès des jeunes est ringarde et culpabilisante : évoquer sans cesse les actions des parents et des grands-parents, ce n'est pas la bonne façon de s'adresser à eux. Il faudrait au contraire les inciter à investir les syndicats pour qu'ils accèdent aux responsabilités.
- Les jeunes ont souvent intégré le discours dominant du « chacun pour soi » : on a constaté qu'en cas de problème au boulot, ils quittent souvent leur emploi

individuellement au lieu de se battre collectivement pour l'améliorer. Tant pis pour ceux qui restent.

- Les jeunes peuvent s'adresser à nous pour résoudre ponctuellement un problème de droit au travail qui les touche personnellement mais souvent, les mêmes ne considèrent pas que le syndicat puisse être un outil d'émancipation et de conquête sociale. Une vision du syndicalisme, plus proche de la CFDT que celle de la CGT, qui s'impose dans les esprits, notamment parmi les jeunes.

Des pistes de propositions ont été formulées :

- A partir d'exemples concrets, il faut mieux expliquer aux jeunes à quoi servent les syndicats et comment ils sont utiles pour défendre leurs droits.
- Nous n'avons pas les bons moyens, ni le bon discours ni les bons supports pour nous adresser aux jeunes. Il faudrait par exemple, utiliser Twitter, Facebook ou autres supports qu'il nous reste à identifier.
- Il faut simplifier nos discours. Nos tracts sont trop longs et trop difficiles à lire. Il faudrait organiser des diffusions adaptées aux jeunes, à la sortie des lycées et des écoles professionnelles.
- Les jeunes sont souvent les plus précaires des salariés. Il faut construire et porter avec eux un cahier revendicatif dans lesquels ils se reconnaissent et qui leur permettent de s'affirmer pour prendre possession des organisations syndicales.

La question de la jeunesse est inscrite à l'ordre du jour des priorités de l'union locale. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur ce sujet, notamment pour organiser un débat avec du secteur jeunes de la confédération (ce qui n'a pas été possible pour le congrès) et pour mettre en place un plan d'action spécifique au niveau de l'UL.

Nous avons également identifié le besoin de créer un collectif jeunes, afin de construire avec eux un cahier revendicatif ainsi que de créer les conditions d'échanges entre les jeunes et les plus anciens (regard sur l'évolution de la société, tant sociale, qu'économique et industrielle).

4 Vendredi 6 avril – Matin

4.1 Débats et amendements sur les statuts de l'union locale

Deux propositions d'amendements aux statuts ont été communiquées : celle d'Eric Delpuech et celle des territoriaux des Lilas.

L'examen de ces propositions a entraîné un débat portant notamment sur trois points :

- Le fait que les deux villes (Bagnolet et les Lilas) ne figurent pas dans les statuts.
- Le constat selon lequel de plus en plus de travailleurs, salariés ou privés d'emploi, ne pouvaient pas seulement être caractérisés par rapport à leur lieu de travail comme seul critère pour les intégrer à l'union locale (notamment pour les intérimaires ou autres formes de travailleurs précaires). Partant de ce constat il semblait important de laisser la possibilité à ces camarades, habitants Bagnolet ou les Lilas, de nous rejoindre s'ils en avaient l'intention, tout en conservant l'objectif et la finalité de leur permettre de rejoindre ou de créer une organisation syndicale professionnelle confédérée sur notre territoire, distincte de l'union locale.
- Un échange s'est tenu autour de la lecture de ce qu'est « un salarié isolé », lequel a conduit le congrès à faire la proposition d'un ajout à l'article 2 des statuts.
- Enfin, il a été proposé de redéfinir le nombre d'élus à la commission exécutive afin de gagner en efficacité et de permettre à chacun de s'impliquer dans un travail collectif.

À l'issue des débats les modifications suivantes ont été votées par le congrès :

Ajout à l'article 2, après le premier point :

De permettre aux « salariés isolés » travaillant ou habitant à Bagnolet ou aux Lilas ainsi qu'aux privés d'emploi habitant à Bagnolet ou aux Lilas de s'organiser au sein de l'Union locale pour développer une activité syndicale dans la CGT et de rejoindre ou de créer une structure syndicale.

Modification de l'article 9 :

L'Union Locale des Syndicats est dirigée par une Commission Exécutive composée d'au plus 24 membres élus à chaque Congrès. Les membres de la Commission Exécutive doivent être adhérents à un syndicat ou une section syndicale confédérée.

4.2 Débats autour du fonctionnement de l'union locale

Suite à une intervention concernant les candidatures à la CE de l'UL, un débat s'est engagé pour savoir si, de façon générale, les camarades présents au congrès ou à d'autres instances de l'UL ne représentaient qu'eux-mêmes ou s'ils étaient mandatés par leur syndicat. La question reste ouverte.

D'autre part, des congressistes se sont exprimés sur le fait qu'à partir du moment où un.e syndicaliste était élu à une instance de l'UL (par exemple la CE), il lui revenait d'assurer ce mandat personnellement et non de se faire éventuellement représenter par d'autres personnes.

Le mode de fonctionnement de l'UL doit être amélioré afin de le rendre plus collectif, notamment par la mise en place d'un bureau (voir la résolution ci-dessous) mais aussi en organisant des commissions thématiques ouvertes à tous membres de l'union locale qui souhaitent ponctuellement contribuer sans pour autant être membre de la CE ou du bureau (par exemple, pour intégrer les groupes « fonction publique », « jeunes » ou « orga »).

Voici les priorités d'action qui ont été définies et sur lesquelles la future CE et le bureau devront travailler :

- Travailler sur l'orga. Mettre à jour le fichier de l'UL. Faire le point avec les syndicats pour que soient envoyées à l'UL des données actualisées et définir les modalités de d'actualisation des données transmises à l'UL. Actualiser les infos sur les « membres isolés » de l'UL.
- Recontacter tous les syndicats et tous les adhérents.
- Retourner dans les entreprises pour développer le syndicalisme.
- Mettre en place un collectif « élections professionnelles fonction publique ».
- Mettre en place un collectif « jeunes », construire un débat avec les jeunes et la confédération.
- Permettre le rassemblement des assistantes maternelles des Lilas déjà organisées avec celles de Bagnolet autour d'un collectif.
- Rencontrer les privés d'emploi.
- Mettre en place un plan de formation avec les instances confédérales, fédérales ou départementales.
- Élargir notre action en dehors de nos entreprises par du boitage, une présence aux sorties de métro et aux marchés à chaque fois que cela est nécessaire.

4.3 Résolution sur le fonctionnement de l'union locale

La résolution suivante a été adoptée :

Afin de ne pas retomber dans nos travers d'hier où décisions et responsabilité seraient portées par un seul homme ou seule femme. Un travail collectif pour animer l'Union locale est indispensable, nous en serons plus forts et plus efficaces.

Chaque membre la Commission Exécutive s'engage à participer à celle-ci.

Afin d'améliorer notre fonctionnement, que chaque syndiqué sache et connaisse notre organisation au sein même de l'Union Locale de Bagnolet - Les Lilas. Les organisations

syndicales et l'ensemble de nos composantes réunies lors du 22^{ème} congrès demandent à leur union locale (UL) de se doter d'un bureau, composé :

- **d'un·e secrétaire,**
- **un·e trésorier·ère,**
- **un·e responsable à l'orga**
- **un·e responsable à la communication.**

Le bureau aura pour objectif d'améliorer le travail collectif et de ne pas faire porter l'ensemble des responsabilités et décisions au ou à la seul·e secrétaire général·e de l'Union Locale.

Conformément à ses statuts, l'Union locale se dote d'une Commission financière de contrôle (CFC).

Un bureau sera constitué de ces même personnes plus d'un représentant du pôle juridique de l'UL. Ce bureau aura pour objectif de gérer les décisions courantes, de faire des propositions à la Commission Exécutive (seul organe dirigeant) qui elle prendra les décisions concernant la construction de nos actions, de la stratégie à adopter lors de conflits, ou encore de gros achats. Le bureau devra également lui rendre compte de ses décisions dans le cadre de la gestion courante.

Un point tout le trimestre de la trésorerie sera fait lors de la Commission Exécutive.

5 Vendredi 6 avril - Après-midi

5.1 Élection de la CE puis élection du secrétaire général

Nos statuts nous imposent une Commission exécutive de 24 membres, au plus.

19 camarades se sont porté·e·s candidat·e·s à la Commission exécutive. :

- BALDE CANDE Mamadu
- BRAHMI Kamel
- BUARD MARC
- CREPEL Jacqueline
- DAYEG Ouahiba
- DELPUECH Eric
- DJAIL Nadia
- ESTEVE VALLES Zaïan
- FARGES Florian
- GUELAHOUE Angela
- HOSSAIN Myriam
- LE DOUARIN François
- NATAF Muriel
- REIMERINGER Geneviève
- ROUSSET Ghislain
- SIMON Claude
- URVOY Patrick
- VELASCO Manuel
- VENON Michel

Tout·e·s ont été élu·e·s : 16 à l'unanimité, 3 avec des ratures.

Une fois élue, la commission exécutive s'est isolée afin d'élire le secrétaire général et le trésorier, conformément à nos statuts.

Deux candidatures au poste de secrétaire général avaient été déclarées :

- DELPUECH Éric
- VENON Michel

VENON Michel a été élu secrétaire général à l'unanimité moins trois abstentions.

Une seule candidature au poste de trésorier avait été déposée

- ESTEV-VALLES Zaïan

ESTEV-VALLES Zaïan a été élue au poste de trésorière à l'unanimité.

Les membres de la CE ont élu les membres suivants à la Commission Financière et de Contrôle

- ESMINGER Florence
- MOREAU Bernard
- SEIBEL René

La communication des résultats de ces votes a été faite au congrès.

Nous avons clôturé notre congrès autour d'un verre de convivialité que nous avons élargi aux syndiqués.

6 Documents préparatoires

6.1 Rapport d'activité

Trop nombreux sont les camarades qui nous ont quittés lors de ces trois dernières années. Je pense à Didier Gosselin courant 2016, Véronique Tena-Cardona en janvier 2017 et enfin le 24 août, nous avons eu la tristesse de subir la disparition d'Alain Meurant. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la place qu'occupaient ces camarades à l'Union locale et bien au-delà, lors de soirées dans ces locaux. Je vous propose à présent d'honorer leurs mémoires par une minute de silence, en préambule à notre congrès.

Avant de vous faire part du bilan d'activités de ces trois années passées, le bureau tient à remercier l'ensemble des camarades qui nous ont permis d'organiser notre congrès dans de bonnes conditions et ce, malgré une situation inhabituelle, puisque nous avons eu à gérer la démission de notre secrétaire général.

Jean-Pierre aura été de ceux qui ont su accompagner les salariés pour affronter leur patron ou encore les soutenir dans leurs démarches administratives tout en les conseillant. Le bureau et la Commission Exécutive souhaite lui rendre hommage pour l'ensemble de son activité durant ses deux mandats.

Nous devons respecter la décision du camarade quand il prend de la distance avec nos organisations syndicales, surtout si nous savons qu'il a été à la hauteur dans ses pratiques militantes. Merci à toi Jean-Pierre, pour ton investissement et sache que, pour nous, la porte de l'UL reste ouverte car la CGT a besoin de toutes et de tous.

1) Contexte général : Politiques patronales à plein régime

Depuis notre dernier congrès nous avons connu une montée en puissance des politiques régressives en faveur du patronat. La responsabilité du quinquennat Hollande dans cette situation est incontestable : il n'a cessé de satisfaire les injonctions traditionnelles du patronat réclamant toujours plus de baisse des cotisations sociales. Il n'a cessé de répondre au chantre de Bruxelles pour toujours plus de concurrence et de compétitivité et d'austérité. Cette politique n'a eu comme conséquence que d'amplifier les inégalités et de mettre en route la faillite programmée de la sécurité sociale.

De plus, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) s'est avérée d'une redoutable efficacité pour satisfaire une demande patronale récurrente: ajouter, à ceux qui existaient déjà, un nouveau dispositif conçu pour subventionner les bas salaires tout en permettant d'enrichir à bon compte le patronat. Nous avons d'ailleurs constaté, avec RLD, que certains patrons n'hésitaient pas à empocher le pactole puis à débaucher ensuite sans le moindre scrupule.

La loi Macron et la loi Rebsamen de 2015 ont eu comme conséquence de réduire les obligations de l'employeur vis-à-vis des instances représentatives du personnel et, plus généralement de favoriser un recul des droits des salariés.

Parmi les autres surprises de ce quinquennat, nous avons eu droit également : à l'élargissement du travail du dimanche, à une soi-disant réforme de l'apprentissage qui dans les faits n'a été qu'une réglementation destinée à ne satisfaire les besoins du patronat au détriment de la formation initiale, au gel du point indiciaire pour les fonctionnaires et une forte baisse de leurs effectifs, dégradant la qualité de service du à la population (santé, transports, territoriaux, police, armé, éducation,...).

Cinq années pleines de dichotomie entre ce qui avait été décliné lors de sa campagne électorale – même s'il n'y avait rien de bien excitant là-dedans - et ce qui s'est réellement passé.

Et enfin, pour couronner le tout : la loi El Kohmri, une attaque frontale contre le droit des travailleurs par l'inversion des normes. Particularité qu'il faut quand même signaler : une confédération syndicale, et pas la moindre, puisqu'il s'agit de la CFDT, a participé à la conception du projet de la dite « loi travail ».

La plupart des autres organisations syndicales, CGT en tête, se sont mobilisées contre cette politique effrontément patronale. L'Union locale Bagnolet - les Lilas a pris ses responsabilités en participant, à la mesure de ses moyens, à toutes les mobilisations nationales. Nous les avons portées localement, par nos syndicats, dans nos entreprises et auprès de la population. De grandes manifestations de masse se sont enchaînées, jusqu'en juin 2016. On en est même venu à constater que l'on avait cumulé un nombre de jours de grève plus important sous Hollande que sous Sarkozy, mais le pouvoir est resté inflexible, allant jusqu'à réprimer de façon autoritaire le mouvement social et remettre en cause le droit de manifester.

Selon ce même gouvernement, les différentes mesures engagées durant cette période devaient, avoir pour effet d'inverser la courbe du chômage. Mais dans les faits ce n'est pas moins de 22 %, soit 1,2 Million de chômeurs supplémentaires qui sont arrivés « sur le marché de l'emploi » (selon le terme consacré). En 2012, ils étaient 4 360 000 toutes catégories confondues (A, B et C), pour 5 503 800 en 2017.

L'ensemble des réformes engagées sous Hollande et son premier ministre Valls n'auront servi qu'à rassurer le patronat, les banques et la finance, alors que, dans son discours au Bourget, le candidat du parti socialiste aux élections présidentielles de 2012 s'était proclamé « ennemi de la finance »... Qui était réellement dupe, à ce moment-là ? Certainement pas la majorité de ceux et celles qui l'ont élu, mais pour autant, on peut estimer avec certitude que personne n'a voté pour le programme qui s'est appliqué !

Par ces attitudes cyniques, ces gens-là ont jeté durablement le trouble et le désespoir auprès du monde du travail, ce qui s'est traduit dans les urnes par un taux d'abstention record aux élections présidentielles et législatives de 2017.

Depuis mai 2017, c'est donc Macron, ce jeune loup aux vieilles idées, qui est aux commandes de l'État, après avoir été élu par ses pairs, c'est-à-dire un électorat marginal, constitué de classes aisées, car la majorité de la population s'est éloignée de la vie politique.

President Macron (accent américain) n'a pas attendu pour engager son programme de régression sociale. Il reste dans la continuité de Sarkozy et Hollande mais avec une incontestable montée en régime. Il nous ressert encore avec plus de force la sempiternelle baisse du « coût du travail », toujours plus de faveur pour les plus fortunés. Le qualificatif de « président des riches » n'est pas usurpé.

L'une des particularités de Macron, par rapport à ses prédécesseurs, est sa faculté à relayer l'idéologie la plus radicale dans le libéralisme. Cette idéologie fait la promotion d'une remise en cause brutale du droit social et du salariat. Elle s'applique notamment à l'aide des technologies numériques. Elle a défrayé la chronique de l'actualité, puisque tout le monde en parle désormais sous le nom « d'ubérisation ». Pour expliquer voire justifier la soi-disant « mutation du salariat » engendrée par ce type de services en ligne, on nous dit que, sous prétexte que les technologies numériques en réseau sont devenues une réalité incontournable, il faudrait s'incliner devant l'obligation de nous adapter en nous asseyant sur plus d'un siècle de luttes sociales et d'acquis sociaux afin d'accepter de revenir au travail à la tâche. Il est urgent de nous doter d'un argumentaire critique face à ce genre de balivernes. Et mieux vaut éviter, en particulier, de tomber dans le piège qui nous est tendu : regarder le doigt quand on nous montre la lune. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, lors du débat de ce matin.

Face à ce déluge de mesures libérales, les patrons sont aux anges mais rien ne semble arrêter leur appétit. Pour eux, il y a encore trop de « prélèvements obligatoires, de taxes, de contraintes et de charges ». Plus ils obtiennent de privilèges et plus ils en réclament, au point qu'on en vient à se demander si, dans cette surenchère permanente, leur motivation ne consiste pas davantage à essayer d'anéantir toute velléité d'organisation de défense des salariés que d'assurer du profit à court terme.

Il faut croire que, pour ces gens qui ont le pouvoir, chômeurs et fonctionnaires sont toujours trop nombreux et toujours trop payés ; ils empêchent les entreprises de se développer sur des secteurs porteurs pour une concurrence toujours plus affirmée. Territoriaux, cheminots, électriciens, agents RATP, gaziers, enseignants, hospitaliers... sont tous dans la ligne de mire du MEDEF, et d'une ligne politique dûment dévouée au capital. Tous les secteurs publics et nationalisés sont aujourd'hui menacés de vente à la découpe par le gouvernement Macron.

Face à cette situation les salariés ne restent pas les deux pieds dans le même sabot. L'année dernière 300 luttes gagnantes sur la question des salaires, de l'emploi, du maintien des services publics ont été recensées. Ne faisons pas la fine bouche, car des salariés qui gagnent ce sont des salariés qui retrouvent confiance dans l'action collective et ses possibilités de succès.

La CGT a assumé ses responsabilités et a engagé rapidement la mobilisation pour organiser la riposte contre tous ces reculs sociaux. Nous n'avons pu empêcher la loi travail XXL de passer au Parlement, mais la bataille n'est pas terminée. Elle doit se poursuivre du local au global.

La perte de confiance des français dans les élections politiques, nous l'avons dit, est un phénomène qui ne peut passer inaperçu. Les élections professionnelles sont également concernées par un fort taux d'abstention : notamment, les élections de représentants des salariés aux TPE de 2016, qui ont rencontré une participation globale de 7,5%, soit un recul de 3 points par rapport à 2012.

Dans ce contexte, nous devons nous interroger pour savoir comment redonner l'envie aux salariés de reprendre contact avec les organisations syndicales et plus particulièrement la CGT ? Comment informer et communiquer auprès des jeunes qui viennent de rejoindre le monde du travail ou ceux à venir ? Comment aborder la syndicalisation et l'importance de prendre son présent comme son avenir en mains ?

Nous reviendrons sur ces questions, touchant à la jeunesse et à la syndicalisation, lors de notre débat de cet après-midi.

2) Contexte local

Passons, à présent, en revue l'activité de l'Union locale.

2.1) Les luttes locales

Nous n'évoquerons que les cas les plus emblématiques.

RLD

L'union locale, par l'intermédiaire de son secrétaire général, a continué d'accompagner les camarades de RLD. Le site de l'Union locale restitue toutes les turpitudes du dossier : depuis le PSE, qui a débouché par une occupation et une grève, jusqu'au passage au tribunal administratif de Montreuil au cours duquel le patron a essayé de faire la peau à nos délégués protégés, en engageant un recours pour contester la décision du ministère refusant leur licenciement.

L'union locale a organisé la solidarité pour faire durer la lutte jusqu'à l'amélioration des conditions de reclassement. Aucun salarié n'est resté sans emploi.

Il faut saluer la lutte exemplaire des salariés de RLD pour la défense de leurs droits et de leur dignité. Cette lutte exemplaire doit nous servir de référence.

La maternité

La maternité des Lilas, un dossier sur lequel Jean-Pierre Blouch s'est particulièrement investi.

Rappelons que la lutte portait à la fois sur le déménagement de la maternité et sur la défense du planning familial.

Cette histoire a connu une multitude de rebondissements dont le dernier devrait normalement avoir pour point de chute l'intégration de la maternité à la clinique Floréal de Bagnolet.

Durant toutes ces péripéties, l'union locale aura toujours été aux côtés des représentants CGT de la maternité (notamment lors des élections du personnel de 2015) afin de veiller à ce que soient maintenus à la fois les effectifs et la qualité des soins qui a fait la réputation de cet établissement, quelle que soit l'hypothèse de reprise. Nous retournerons voir nos salariés CGT à Floréal pour les aider à développer l'action syndicale dans leur nouveau site.

Babou

Autre lutte locale, en octobre 2016 : Babou. Les salariés se sont mis en grève. Ils ont tenu pendant trois semaines et ont obtenu le départ de leurs patrons et la prise en compte de leurs revendications pour de meilleures conditions de travail. Là encore, il faut signaler une présence permanente de Jean-Pierre auprès des salariés de l'entreprise, et plus largement nous nous sommes relayés pour assurer que ce soit l'UL qui soit présente en nombre. Grâce à cette présence, la lutte a rayonné dans le quartier, sur la ville et bien au-delà. Il était impossible de passer à côté de Gallieni sans s'apercevoir qu'il se passait quelque chose dans ce magasin et même au-delà puisqu'il faut signaler, aussi, le déplacement des grévistes à Amiens en soutien aux Goodyears !

L'UL a joué son rôle à Babou et elle a été soutenue activement par l'UD et la fédération du commerce. Nous gardons en mémoire de bons moments de solidarité et de convivialité de lutte. Il faudra continuer d'accompagner nos camarades de Babou pour les aider à développer l'action syndicale.

La clinique des Lilas CEPIM

Décembre 2016, après le rachat de l'entreprise par un groupe, la clinique des Lilas est soumise à un dépeçage qui a comme conséquence des pertes d'emplois et, comme souvent dans ce cas, cela s'accompagne d'une détérioration des conditions de travail. Après une pétition, les salariés se mettent en grève à l'appel de la CGT. L'UL est encore présente auprès des salariés, pour les conseiller et relayer la lutte. Nous n'avons pu obtenir une remise en cause des transferts, mais les salariés ont obtenu un certain nombre d'acquis, notamment le fait que tout remaniement ne pourra se faire sans concertation auprès du personnel. Là aussi, il nous faudra retourner dans cette entreprise.

2.2) Les actions spécifiques de l'UL

Les permanences juridiques

Le service juridique s'est renouvelé depuis le dernier congrès. Nous avons perdu de précieuses connaissances avec le départ d'Éric et de Gérard Cottevert. Ghislain et Guy ont repris le flambeau afin d'assurer une continuité de l'activité.

Le service juridique accueille les mercredi et vendredi après-midi les personnes désireuses de se renseigner, se faire conseiller voire de se faire représenter.

Les demandes portent sur tout ce qui concerne le caractère médico-social et le relationnel avec un employeur. Tous les questionnements ne sont pas juridiques, mais les personnes

repartent avec une réponse, une orientation ou une promesse de recherche afin de répondre à leur problématique.

Le service juridique reçoit, lors de ses permanences, une moyenne de 5 personnes.

Il ressort de cette activité que les travailleurs ne sont pas préparés à faire valoir leurs droits. Chaque démarche implique une recherche d'éléments prouvant leur bonne foi et la véracité de ce qui nous est confié. Malheureusement, ces preuves sont souvent manquantes et la recherche de témoignages en leur faveur crée souvent une autre désillusion.

Les dossiers prud'homaux étaient réalisés jusqu'à présent par Éric. Des formations vont avoir lieu afin que chaque conseiller puisse accompagner en totalité les salariés en demande. Les démarches concernent des demandes d'indemnisation suite à des licenciements, des contestations de sanction, des requalifications de contrat de travail et même des demandes de respect des conventions collectives ignorées volontairement par les employeurs.

Les conseillers juridiques devraient également pouvoir disposer de matériels et de procédures de prélèvement automatique visant l'adhésion et la fidélisation de salariés isolés à la CGT.

En ce qui concerne les dossiers pour le Tribunal des affaires de sécurité sociale, les dossiers se constituent le mercredi ou sur rendez-vous. Ils concernent des refus de prise en charge d'accident du travail, de maladie professionnelle et des demandes de reconnaissance de faute inexcusable après un accident du travail.

En outre, rappelons que des mandats de conseiller de salariés et de défenseur syndical sont représentés au sein de l'UL.

Les actions locales

Ce sont des occasions qui nous sont données ou que nous provoquons afin de rappeler le rôle qu'a joué notre syndicat dans l'histoire, de soutenir les luttes, de démontrer la force de notre syndicat localement.

Citons par exemple :

Les commémorations des fusillés de Châteaubriand, l'hommage rendu à Patricia San Martin assassinée au Bataclan, la soirée de soutien à Goodyear, avec l'intervention de Mickaël Wamen et une représentante des Air France, les soutiens aux salariés de la Mutuelle et de la trésorerie, à ceux des ATSEM, à un camarade de Bagnolet de l'Aide Sociale à l'Enfance harcelé par son employeur, le soutien aux cheminots par le lancement d'une souscription, les participations aux débats faisant suite aux projections des films « Merci patron » et « Comme des lions », l'interpellation du député sur la loi ElKohmri et sur celle de l'ANI, l'animation d'une soirée à Bagnolet pour les 120 ans de la CGT, divers manifestations locales à la CPAM, avec de nombreuses organisations, et nos rendez-vous de lutte du 1er mai avant de partir pour les manifestations. Dans la dernière période nous avons participé à l'accueil de nos camarades des Fralib au Cin'Hoche avec les amis de

l'Humanité des Lilas et de Bagnolet et nous avons sorti un tract commun sur le logement avec la CNL.

3) Le fonctionnement de l'UL

L'Union locale n'a pas a priori comme projet de conduire son secrétaire général jusqu'à l'épuisement et le voir disparaître de la circulation au terme de son mandat. C'est pourtant ce qui est arrivé, probablement pour des raisons différentes, à nos deux camarades – Jean-Marie Poirier et Jean-Pierre Blouch – qui ont occupé cette responsabilité l'un après l'autre au sein de l'Union locale.

Le secrétaire général de l'UL, que nous élirons à l'issue de ce congrès, ne doit pas être le prochain sur la liste.

Nous devons nous efforcer de corriger la façon dont le secrétaire général assume ses responsabilités au sein de l'UL.

Ce camarade doit pouvoir compter sur un collectif plus consistant que celui qui prévalait jusqu'à présent. Nous proposons que le congrès donne clairement son accord pour qu'un bureau remplisse réellement le rôle de direction de l'UL, sous le contrôle de la CE.

Indépendamment du fait que le futur secrétaire ne sera probablement pas à temps complet (ce qui était déjà le cas avec Jean-Pierre) il faut désormais qu'un réel bureau soit élu à l'issue du congrès en sorte qu'une réelle coordination entre le secrétaire général, le trésorier, le bureau et la commission exécutive puisse s'effectuer en sorte d'établir une liste claire des responsabilités et des modalités de fonctionnement dans la direction de l'UL.

Nous reviendrons sur le fonctionnement de l'Union locale lors de notre débat de demain matin.

4) En guise de conclusion à ce rapport

L'histoire sociale est d'une surprenante indocilité. Rien n'est écrit d'avance. Les grandes périodes d'acquis sociaux et de poussée révolutionnaire ont parfois succédé à de glaciales séquences d'inertie.

Pour autant, nous avons le devoir de ne pas rester les bras croisés en attendant le dégel. La situation est difficile. Il est vital pour nos organisations d'interroger nos pratiques syndicales avec lucidité et humilité mais aussi avec ambition et audace, afin de dépasser l'état dans lequel nous nous retrouvons trop souvent entre camarades de la CGT : celui du simple constat.

Nous n'avons pas le choix que d'avancer de façon constructive, nous efforçant – en bons matérialistes, opiniâtres et têtus que nous sommes toutes et tous - de trouver des réponses concrètes aux défis auxquels nous sommes confrontés : ne pas subir mais infléchir toujours et encore pour la justice sociale, pour la conquête de nouveaux droits, par un syndicalisme de masse et de classe d'aujourd'hui.

La CGT doit être le syndicalisme du concret et de l'efficacité, porteur d'un projet de transformation sociale de la société.

Tous ensembles, nous aurons les ressources pour atteindre ce but.

Vive la CGT, on lâche rien !

À présent, place au débat sur le contexte politique général la crise du syndicalisme et les mutations du salariat.

6.2 Crise du syndicalisme - le salariat n'est plus ce qu'il était...

Le capitalisme de la fin du XX siècle a profondément modifié en France, en Europe, et même dans le monde, le salariat. La mondialisation est passée par là. Cela a entraîné des délocalisations massives pour produire ailleurs, à moindre coût. Cela a des conséquences également sur nos deux villes. C'est ainsi, s'il faut faire un raccourci, que peuvent se résumer les bouleversements organisationnels dans l'industrie.

Faut-il perdre espoir ? Non des luttes se mènent pour ré industrialiser notre pays !

D'autre part, il est des secteurs où tout n'est pas délocalisable. C'est le cas, notamment, pour le commerce et les services, à l'exemple de RLD ou de Babou sur notre secteur où des luttes formidables se sont déroulées avec le soutien très actif de camarades de notre UL et de son secrétaire. Ces secteurs représentent désormais six millions d'actifs dans notre pays. Ils sont déjà les cobayes de ce qui est un véritable laboratoire de déréglementation sociale où s'expérimente ce qui pourrait arriver — ou arrive déjà — aux autres salariés en matière de flexibilité, de précarité, de bas salaires et de conditions de travail détestables... Parmi les millions de travailleurs pauvres que compte notre pays, beaucoup sont issus de ces secteurs.

Au final, ces travailleurs précarisés, qui sont d'ailleurs majoritairement des travailleuses, sont aussi les premières victimes de la « malbouffe » et du mal-logement. Ils se trouvent de surcroît exclus, pour beaucoup, de la culture et des loisirs. Chez eux, le désespoir social est immense mais il n'incite, spontanément, ni à la mobilisation ni à la syndicalisation.

Ce malaise des salariés rejaillit sur les organisations syndicales !

La fin des bastions

Le syndicalisme CGT a réussi, dans le passé, à se créer, à se développer et à rester à l'image du salariat. Il a réussi à lui transmettre ses valeurs, y compris en modifiant ses formes d'organisation, en passant d'un syndicalisme de métiers à un syndicalisme d'industrie. Il peine aujourd'hui à répondre aux mutations intervenues dans la société et chez les salariés, c'est une évidence.

Avec la mondialisation capitaliste, les forteresses ouvrières se sont disloquées. L'entreprise est désormais éclatée en de multiples lieux et raisons sociales. La sous-traitance et l'intérim se sont développés. Là où existait une communauté de travail avec un seul employeur, soumise aux mêmes règles, sont apparus de nombreux sous-traitants avec des statuts différents pour les salariés.

Les délocalisations dans l'industrie ont aussi entraîné la baisse du nombre d'ouvriers en France et, donc, du collège électoral leur correspondant, ce qui amène à faire progresser, de fait, celui des commerces et des services, qu'ils soient privés ou publics et également auprès des ingénieurs et des cadres.

En dépit d'une multitude de luttes gagnantes, les défaites syndicales, enregistrées après 1995, ont amplifié les reculs idéologiques et sociaux. Par ailleurs, à n'en pas douter, l'échec des mouvements sociaux de ces dernières années s'explique en partie par l'insuffisance de la présence syndicale dans le secteur privé, où les déserts syndicaux sont innombrables.

Certaines organisations syndicales ont, petit à petit, opté pour un syndicalisme d'accompagnement du capitalisme qui, au départ, ne disait pas clairement son nom mais qui, depuis plusieurs années, semble très bien assumé. Cette stratégie d'accompagnement du système capitaliste, promue afin d'éviter « le pire », peu telle vraiment mener au progrès social ? Là encore, poser la question, c'est déjà y répondre...

Mais dans ce contexte de recul idéologique et social elles peuvent marquer des points. Surtout comme c'est le cas pour la CFDT, elle développe son activité auprès des petites entreprises non organisées syndicalement, nous l'avons vu avec les TPE. Mais d'autres organisations syndicales émergent, plus récentes, elles aussi peut-être plus sournoises encore que la CFDT car porteuses de démagogie tout en accompagnant le patronat. L'UNSA est donc ce nouveau syndicat « fréquentable », mis en avant par les médias qui assume le rôle de soumission au capital.

Afin de faire entendre les revendications des salariés, la CGT a besoin d'être forte, représentative et combative. Remporter la bataille de la syndicalisation est un défi que la CGT, encore plus que les autres organisations syndicales, doit pouvoir relever.

Le syndicalisme d'émancipation, de progrès social a de l'avenir, à la condition qu'il soit en capacité de défendre les intérêts des salariés.

Qu'il réussisse ainsi la liaison entre un syndicalisme organisé pour les salariés du public ou du privé et un syndicalisme à même de modifier ses formes d'accueil et de formation des nouveaux adhérents, pour prendre en considération, enfin, toute la diversité d'un salariat éclaté, voire « ubérisé ».

Les conquêtes sociales sont issues de rapports de force. Pour faire valoir les revendications des salariés, le syndicat se doit d'être représentatif. Pas seulement aux élections, mais aussi dans la composition du syndicat lui-même, pour être à l'image de la communauté de travail. La syndicalisation doit être également tournée vers les retraités qui subissent des attaques violentes de la part du patronat et du gouvernement. Ils sont 16,9 millions dans notre pays et un nombre conséquent sur nos 2 villes. L'adhésion est donc indispensable, car elle seule donne la force réelle, la mesure de l'implantation, les moyens pour gagner les batailles revendicatives.

6.3 À propos des « mutations du salariat »

Lors de sa campagne électorale, Macron a eu tout loisir de nous sortir un charabia du genre : « libérer les énergies en apportant plus d'agilité, de fluidité, de disruption et moins de réglementation ».

Selon les idéologues libertariens, tendance radicale du libéralisme, qui partagent ce type de langage, le travail n'est pas le moyen par lequel peut se jouer la tension du rapport de classe entre exploiters et exploités. Grâce aux technologies numériques, selon la formule consacrée, le « lien de subordination entre l'employeur et le salarié » aurait disparu. Ces gens-là nous disent qu'ils vivent dans un monde où n'existeraient que des besoins et des services qui ne demandent qu'à se rencontrer. Un monde où n'existeraient que des entrepreneurs et des clients. Plus de patrons ni de salariés. Plus d'États ni de lois. Juste le marché.

Le terme « ubérisation », couramment utilisé pour décrire cette idéologie, semble bien faible et incomplet pour vraiment comprendre ce qui se passe. Cette idéologie, certes, on la voit qui prospère sur les plateformes numériques, dites « d'économie collaborative ».

Pour autant, l'actualité un peu sensationnelle et très médiatisée autour des technos ne doit pas nous faire oublier le travail de fond engagé depuis plusieurs années pour imposer des remises en cause profondes du salariat, que ce soit ou non par internet.

Le salariat est un lien de dépendance entre le travailleur et son patron mais ce lien est réciproque. Le salariat est un instrument du rapport de force entre capital et travail. Il a permis aux travailleurs d'acquérir des droits et c'est cela qui doit probablement sembler bien insupportable à tous ceux qui rêvent de revenir au travail à la tâche.

Il nous est arrivé de rencontrer des travailleurs privés d'emploi pour qui l'accès à un travail était conditionné à l'acceptation du statut d'autoentrepreneur, contournant ainsi le droit du travail, lequel est basé sur le statut du salarié.

Sur ce sujet, il y aurait beaucoup à dire, aussi, sur les ravages du travail détaché ou le recours systématique aux stages, aux emplois aidés, au bénévolat, au service civique ou à l'intérim comme principales voies d'entrée des jeunes dans le monde du travail, le fait d'obtenir un CDD étant désormais considéré comme un luxe et un CDI comme un privilège.

Quand Macron, en annonçant la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, précise dans la foulée qu'il faut accentuer le recours à l'emploi contractuel, instaurer l'obligation de la prime au mérite dans la fonction publique et généraliser l'évaluation du travail des agents par la population, il nous indique, qu'en plus de liquider la fonction publique, le modèle à suivre c'est Uber, Google, TripAdvisor, Amazon, bref autant de réalités qu'on voudrait nous faire croire comme étant désormais incontournables...

Depuis plusieurs années, les entreprises les plus puissantes au monde – du point de vue de leur chiffre d'affaire, de leurs capitaux et de leur influence idéologique - ne sont constituées que par des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), d'énormes firmes, dont l'activité est exclusivement centrée sur le numérique.

Ces mastodontes ont accumulé une quantité de richesse phénoménale. Ils commencent à investir directement le champ politique, en quittant leur neutralité dont ils se paraient il y a encore 5 ans.

On prête à Mark Zuckerberg, PDG de Facebook, l'intention de briguer la présidence américaine et la plupart des dirigeants de ces nouveaux trusts sont à la fois d'ardents défenseurs des thèses libertariennes et proches du parti démocrate.

Pour autant, au-delà de ces évidences, les technologies numériques constituent une réalité encore assez complexe à cerner. À ne s'en tenir qu'à un tableau – plutôt déprimant - dans lequel les technologies numériques ne se résumerait qu'à la présence des GAFAM on risque de passer à côté d'enjeux que des syndicalistes ne doivent pas abandonner.

Sous prétexte de la réalité des GAFAM, il faudrait se plier à une forme de fatalité et accepter, dans la foulée, à la fois Big Brother et germinal ?

Nous devons, au contraire exprimer notre sens critique et imposer nos questions dans le débat :

Au nom de quel principe, de quelle logique et de quelle justification les technologies numériques seraient-elles nécessairement synonymes de régression sociale ?

N'existe-t-il pas déjà d'autres formes d'expression que les GAFAM, au cœur même des technologies numérique – qui ont aussi créé internet – et qui sont beaucoup plus proches de nos aspirations, notamment parmi certaines communautés des logiciels libres ?

Est-ce vraiment insensé de considérer que le digital pourrait dès maintenant servir d'instrument à l'émancipation de tous, à la conquête de nouveaux droits, à la justice sociale, au développement d'un service public régénéré ?

Y a-t-il réellement incompatibilité entre les technologies numériques et la protection sociale, la réduction du temps de travail et l'avancement de l'âge de la retraite ?

Le numérique est un amplificateur des contradictions du moment : on y trouve le pire comme le meilleur. Il suffit juste de savoir quelle direction nous voulons prendre.

Rien n'est plus faux de prétendre que ces technologies seraient, par nature, calamiteuses ou merveilleuses. Il est, pour l'instant, un instrument aux mains de ceux qui dirigent le monde, mais pas seulement. N'oublions pas que le numérique est aussi un outil de travail et c'est avant tout comme tel qu'un syndicaliste devrait le considérer !

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ce débat crucial est confisqué mais il est, par contre, inquiétant de constater à quel point nous avons capitulé si nous prenons pour argent comptant cette sornette selon laquelle le sens de l'histoire - c'est à dire la présence désormais incontournable des technologies numériques - devrait forcément se jouer contre nous.

Contrairement à ce qui est souvent dit, les canuts, ces tisserands lyonnais, ne se sont pas révoltés en 1831 contre la modernisation des modes de production industriels. Le métier à tisser Jacquard était déjà en usage et les canuts l'utilisaient. La révolte des compagnons

n'avait comme seul objet que la revendication d'une augmentation du tarif payé pour leur travail. Ce tarif étant imposé par les marchands, leurs commanditaires.

On a souvent dit que la révolte des canuts était l'une des premières manifestations de l'histoire de la lutte de classe moderne. Plus de 185 ans après, on se dit que l'histoire n'est vraiment pas terminée !

6.4 S'adresser à la jeunesse

Le constat est souvent fait que, depuis plusieurs années, les effectifs syndicaux ne sont pas renouvelés, d'une génération à l'autre. La problématique touche tout le monde : à commencer par chacun de nos syndicats. Cette question est centrale et il est urgent que toutes les instances de la CGT s'en saisissent.

Le fait est que nous constatons les pires difficultés à sensibiliser nos jeunes collègues, alors même que nous sommes en mesure de leur faire la démonstration que, dans nos entreprises, l'action syndicale collective permet d'obtenir victoire sur des revendications de tous et voire, même, de résoudre des situations individuelles délicates en imposant le respect du droit commun.

Pour comprendre cette situation de la désaffection de la jeunesse dans le syndicalisme, il ne faut pas se satisfaire d'explications toute faites du type « les jeunes d'aujourd'hui, ne sont plus comme avant, ils sont individualistes, etc. »

Rien de plus faux : nous avons constaté, au contraire, que beaucoup de jeunes sont révoltés, comme nous l'avons été et comme nous le sommes toujours. Loin d'une rupture, nous devons admettre qu'il y a, au contraire, une continuité : beaucoup de ces jeunes, comme les générations passées, expriment clairement leur volonté de construire un mode plus juste, solidaire et au-delà du capitalisme, même si cela n'est pas formulé selon nos codes et nos référents.

Certains de ces jeunes manifestent à nos côtés ou, plutôt, devant nous et même si parfois, certains d'entre eux utilisent une forme de violence physique que nous réprouvons (mais qui existent depuis qu'existent des manifestations), force est de reconnaître qu'il n'y a pas, a priori, de fossé idéologique irrévocable entre la jeunesse et les syndicalistes.

Le problème étant que, trop souvent, les jeunes ne considèrent pas que nos organisations puissent les concerner et reconstruisent, dans leur coin, d'autres formes d'organisations.

Un syndicaliste se doit de ne pas être indifférent quand il apprend, par exemple, que des jeunes travailleurs s'organisent par eux-mêmes pour lutter contre leurs conditions de travail, de plus en plus précaires : ici un syndicat de travailleurs de jeux vidéo, là un groupe de livreurs à vélo. Pour autant nous devons nous interroger : plus 120 ans après la création de la confédération, est-il vraiment nécessaire de réinventer le syndicalisme corporatiste ? Comment se fait-il que ces organisations ne trouvent-elles pas leur place à la CGT ?

Nous devons remettre en question nos pratiques syndicales et comprendre pourquoi nous avons tant de difficultés à intégrer de jeunes militants à nos côtés.

Nous devons essayer de comprendre les raisons pour lesquelles nos pratiques, nos discours semblent à ce point étrangers aux préoccupations des jeunes. C'est une priorité.

Nous devons faire confiance aux jeunes générations pour les inciter à entrer dans nos organisations afin qu'ils y prennent leur place et assurent durablement l'avenir de notre CGT.

Derrière la question de la jeunesse se joue celle, plus générale, de la syndicalisation mais sans réponse satisfaisante à la première question, tôt ou tard, nous n'aurons même plus la possibilité de traiter la seconde.

L'échange d'expérience interprofessionnelle de l'union locale semble le lieu idéal pour confronter nos expériences et apporter des éléments de réponse pour commencer à bâtir un plan d'actions pour rajeunir nos syndicats.

Pendant le congrès, à l'issue du débat : acter une résolution qui liste les modalités d'action concrètes visant à syndicaliser les jeunes dans nos entreprises.

6.5 Tour d'horizon des syndicats et sections syndicales de l'UL

Le syndicat des assistantes maternelles des Lilas

La section syndicale d'assistantes maternelles de l'union locale CGT Bagnolet-Les Lilas a été créée en novembre 2016. Elle compte actuellement vingt-six adhérentes.

Les assistantes maternelles rencontrent des problèmes principalement du fait de leur isolement face à leurs employeurs. Leur convention collective est peu explicite sur les modes de calcul des congés payés, des déductions pour absences, etc. Elles subissent également toutes sortes d'abus de pouvoir de la part de leur organisme de tutelle, la PMI. Enfin, Pôle emploi leur réclame souvent des trop-perçus qui ne sont que des bugs informatiques, mais qu'elles payent sous menace d'huissier.

C'est pourquoi la section syndicale propose un contrat de travail à ses syndiquées. Les membres du bureau sont souvent sollicités pour aider à vérifier un calcul, pour des conseils administratifs ou pour remplir un dossier pour Pôle emploi. Elles peuvent intervenir directement auprès des employeurs si nécessaire, ou auprès de Pôle emploi, avec le soutien du syndicat CGT des privés d'emploi.

En 2017, l'Union Locale a accompagné une assistante maternelle aux prud'hommes, et a obtenu le paiement de ce qui lui était dû.

Localement, la section syndicale des Lilas a obtenu de la mairie des Lilas un gardiennage supplémentaire au parc Georges-Gay, un panneau d'affichage syndical qui sera bientôt installé cour Saint-Paul, un créneau réservé à la bibliothèque municipale, une meilleure prise en compte des intérêts des assistantes maternelles par le Ram (relais assistantes maternelles), la pose prochaine d'une clôture autour de l'aire de jeux du parc Lucie-Aubrac. Elle continue à se battre pour le comblement de la fosse contenant cette même aire de jeux. Elle est également intervenue dans l'aménagement du futur parc des Bruyères.

Avec la fédération CGT du Commerce et des services à la personne, les assistantes maternelles des Lilas pèsent dans les négociations pour l'amélioration de la convention collective. Les discussions actuelles portent sur la diminution du temps de travail, le droit à la médecine du travail, la justification du licenciement, entre autres. Deux membres du bureau testent en ce moment la future plate-forme numérique « moncontratenpoche », qui proposera un contrat couplé avec des outils de calcul.

Une élue de la section syndicale et sa suppléante défendent les assistantes maternelles à la Commission consultative paritaire départementale. La CCPD, composée d'assistantes maternelles et familiales et de personnels de la PMI, émet un avis consultatif sur les propositions de retraits, de suspension ou de restriction d'agrément.

Nationalement, les assistantes maternelles ont toute leur place dans les combats que mène CGT au quotidien l'ont démontré par leur présence et leurs participations contre les ordonnances démantelant le Code du Travail. La section syndicale alerte : sur le prélèvement des impôts à la source, sur le démantèlement de la Sécurité sociale, sur la retraite et sur la prévoyance.

Territoriaux de Bagnolet

La CGT des territoriaux de Bagnolet s'est particulièrement impliquée dans la lutte sur le territoire de Bagnolet contre la fermeture du centre de sécurité sociale, du trésor public, ainsi que la privatisation de l'OPH.

En plus des mobilisations nationales interprofessionnelles (loi El Khomri, Macron) le syndicat a évidemment participé aux manifestations et luttes de la fonction publique (PPCR, mobilisations contre la destruction des services publics et le gel des salaires, suppression de postes...)

Concernant l'action du syndicat au niveau de sa collectivité, plusieurs actions ont marqué la période :

- La mobilisation des ATSEM pour le maintien d'une ATSEM classe et le remplacement des agents absents
- La mobilisation de tous les agents contre la suppression de la NBI
- La mobilisation de l'ensemble des personnels contre la mise en place de la Prime de Fonction et de résultat (PFR)
- La mobilisation, pendant 3 semaines de grève, contre la mise en place de l'écrêtement du régime indemnitaire au bout de 10 jours de maladie.

Ce à quoi il faut ajouter les actions quotidiennes, commune à tous les territoriaux, mais qui représente une part importante à Bagnolet, en particulier, le non remplacement des départs à la retraite ou lors des congés maladie.

Territoriaux des Lilas

La CGT des territoriaux des Lilas, seule organisation syndicale dans la collectivité, a maintenu une activité assez fournie, se répartissant entre actions régulière au CT et au CHSCT, actions et informations auprès des services, mobilisations nationales et luttes locales. Depuis juin 2015, il faut notamment signaler les victoires locales suivantes : un mouvement de grève local de la propreté urbaine pour l'amélioration des conditions de travail, une mobilisation tenace, sur plusieurs années afin d'obtenir le rétablissement d'une médecine du travail, la mise en place d'une couverture prévoyance payée par l'employeur. Seul revers local : l'élection du COS en 2017 que le syndicat a perdue, alors qu'il s'était battu opiniâtrement d'une part pour que l'élection du COS soit rétablie en 2015 (cette élection ayant été alors gagnée par les candidats soutenus par la CGT) et que la subvention du COS soit augmentée, en 2016. Le syndicat a sous-estimé l'action de l'administration pour construire sa propre liste. Après les élections de 2017 l'action sociale s'est de fait transformée en nouveau service municipal.

Les effectifs du syndicat des territoriaux des Lilas continuent de progresser, en dépit des départs et des mutations. Le renouvellement est plutôt satisfaisant, notamment par l'arrivée de camarades femmes (qui comptent deux fois plus d'agents que d'hommes sur la ville de

plus constitué de d'agents bénéficiant d'une bonne notoriété dans les services. On constate l'absence quasi complète de camarade de moins de 30 ans.

La RATP

La RATP, est une entreprise publique constituée de multiples métiers, de faite elle reste une entreprise intégrée (transports, fabrication, maintenance, distribution d'énergie, ...)

Depuis plusieurs années maintenant la RATP s'organise afin de faire baisser ses coûts de productions. Le levier qu'elle utilise est celui de la productivité. Cela fait quatre ans que nous voyons postes disparaître suite à des départs en retraites non remplacés, mais également des pertes sèches d'emplois (environ 500/an).

Le second étant les salaires pour les années 2016 et 2017, la valeur du point indiciaire n'a été relevée que de 0,3 % et 0.5 % à mi- année. Quant à 2018, ce sera une année blanche, prétextant la compensation de la CSG.

Mais afin de se préparer au mieux à la concurrence en 2024 pour Bus, 2029 le Métro et 2039 le RER, elle travaille surtout à son chiffre d'affaire, qui lui croît tous les ans en moyenne de 2,7 % pour atteindre 380 M€ en 2017.

Pas d'argent pour les agents, mais une recapitalisation de la première filiale : RATP DEV. Qui demain sera la première concurrente du service public en IDF qu'assure la RATP.

La CGT revendique le maintien d'une entreprise publique intégrée, véritable mine de savoirs faire et de professionnalisme,

Nous revendiquons en lien avec la fédération des transports, un pôle public financier, un statut social de branche,

La création d'une filière propre pour le recyclage des bus propres et leurs batteries, mais pas uniquement,

La revalorisation des salaires par la hausse de 6 % du point indiciaire,

Les effectifs nécessaires à la réalisation d'un transport de qualité, cela ne passe pas que par des agents de conduite de Bus, de Métro ou de RER, ou encore de contrôle.

Le maintien du statut et l'amélioration des conditions de travail.

Les agents sont régulièrement appelés à se mobiliser dans leurs différents départements. L'attention de la CGT RATP comme des agents est continuelle et sans relâche, ils se sont mobilisés sur chacune des manifestations contre les lois travaux (El KHOMRI, MACRON) et sur les multiples attaques sur les services publics.

Les retraités

La section syndicale des retraités est comme l'UL de Bagnolet/Les Lilas composée de camarades venant de de diverses fédérations. L'activité de ses membres est donc à cette image :

Actions à l'appel de chacune des fédérations, et rassemblement aux initiatives, locales, départementales et confédérales, qu'elles soient nationales ou internationales.

Depuis le dernier congrès de notre UL, nombre de nos adhérents ont été présents à toutes les manifestations contre la loi travail, y compris celle des étudiants et Lycéens, afin qu'ils ne soient pas seuls face aux CRS. Et dans la dernière période à celles contre la loi travail XXL.

Nous avons participé aux rassemblements internationaux notamment pour la défense du droit de grève.

Nous avons été présents pour manifester notre solidarité aux lendemains des différents attentats meurtriers qui ont traversé notre pays, afin d'éviter les amalgames racistes que nous proposaient les réactionnaires de tous poils. Nous avons donc naturellement manifesté contre l'Etat d'urgence que nous proposaient les plus hautes autorités de l'État.

Nos actions ont été nombreuses pour la défense des travailleurs en lutte ; Goodyear, Air France, PSA...et participé aux initiatives nationales et départementales.

Nous avons participé aux différentes manifestations pour la défense des services publics et participé aux manifs nationales unitaires pour la défense des retraites.

Sur le plan local nous sommes également de toutes les initiatives et luttes –Blanchisserie RLD, Territoriaux, Babou, Sécurité Sociale, trésorerie, Mutuelle...

Nous avons une activité propre, notamment pour préparer nos assemblées générales annuelles avec un matériel spécifique et pour préparer les journées d'actions des retraités. Nous sommes actuellement dans la lutte pour protester contre la baisse des pensions avec l'augmentation de la CSG pour les retraités en lieu et place de l'augmentation des cotisations que devrait payer le patronat et contre la fiscalisation de la protection sociale.

Nous prenons une part active à de nombreuses initiatives, par exemple la journée du 1er mai et aux différentes commémorations des fusillés de Châteaubriant, le responsable de notre section porte à cette commémoration le drapeau de l'Amicale Châteaubriant/Voves, avec leur accord. (Tous les fusillés étaient membre de la CGT).

Nous avons également été aux cérémonies pour saluer la mémoire de nos dirigeants disparus ; Georges Séguy et Louis Viannet. Il ne s'agit pas de cultiver une nostalgie, mais d'honorer nos camarades et les luttes dont ils étaient porteurs et qui nous guident encore aujourd'hui.

La liste de nos actions est beaucoup plus longue. Nous y reviendrons pendant le congrès, mais chacun, chacune comprendra aisément que l'activité de notre section est un plus pour soutenir les actions de nos camarades actifs en plus d'être indispensable pour contrer les coups du patronat en direction des retraités.

Il faut aujourd'hui que tous les responsables syndicaux prennent en compte que l'activité syndicale ne s'arrête pas avec l'activité professionnelle. Dans le cas contraire, c'est près de

17 millions de personnes que l'on ignore dans notre pays et 4 600, rien qu'à Bagnolet, nous n'avons pas les chiffres des Lilas.

6.6 Plan d'action de syndicalisation locale

Il est proposé que cette réflexion soit orientée autour de deux axes :

- ***Question de fond, pour renforcer la syndicalisation à l'intérieur des syndicats existants*** : de plus en plus, le syndicalisme n'est utilisé que comme un outil défensif : pour obtenir une information, un accompagnement ou un conseil. Bref, c'est une forme de syndicalisme assurantiel, tel que le vend la CFDT, qui semble s'imposer dans les esprits. Nous avons toutes les difficultés à orienter nos pratiques syndicales vers une dimension plus offensive, afin qu'il soit perçu par les salariés comme instrument d'émancipation et de conquête. Quelles seraient, dans chacune de nos entreprises, les revendications ou les actions qui permettraient d'infléchir nos pratiques vers cette dimension offensive ? Une action coordonnée et revendicative au niveau de toutes les instances de la CGT et de l'UL, est-elle envisageable ?
- ***Décision pratique*** : nous devons consacrer au moins une échéance de la CE afin de lister l'état des lieux de nos forces localement. L'objectif étant de renforcer nos positions et de mettre en place un plan d'action pour aller dans les entreprises pour développer l'implantation syndicale.

Pendant le congrès, à l'issue du débat :

- ***Lister, selon les syndicats, quelles sont les revendications ou les actions proposées, préciser les modalités concrètes du suivi pour chaque syndicat (dates de réunion, etc.)***

7 Statuts de l'UL CGT Bagnolet-les Lilas

STATUTS DE L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE BAGNOLET & LES LILAS

Fondation de l'Union Locale CGT le 1^{er} décembre 1944

Récépissé des Modifications des statuts de l'Union Locale des Syndicats CGT de Bagnolet & Les Lilas délivré le 29 février 1988 par la Préfecture de la Seine Saint Denis.

Adoptés et modifiés le 30 mars 2011 au 20^{ème} congrès de l'UL CGT.

Adoptés et modifiés le 3 juin 2015 au 21^{ème} congrès de l'UL CGT.

Adoptés et modifiés le 6 avril 2018 au 22^{ème} congrès de l'UL CGT.

Préambule :

L'Union Locale des Syndicats CGT de Bagnolet & Les Lilas fait sien le préambule des statuts confédéraux de la CGT (Insérés dans les statuts).

Préambule des statuts confédéraux :

Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société.

Depuis sa création, il a joué un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à changer la condition humaine.

Fidèle à ses origines, à la chartre d'Amiens de 1906, héritière des valeurs humanistes et internationalistes qui ont présidé à sa constitution, considérant la pleine validité des principes l'indépendance, de démocratie, de respect mutuel et de cohésion contenus dans le préambule des statuts de 1936 (intégré aux présents statuts), la Confédération Générale du Travail défend les intérêts de tous les salariés sans exclusive, en tout temps et en tous milieux. Elle intervient en conséquence librement sur tous les champs de la vie sociale, elle participe au mouvement de transformation sociale.

Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression,

d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions. Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.

Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes, financent le progrès social, le bien-être et qu'elles concourent au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète.

Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la lutte des classes et par de multiples contradictions dont les conséquences conduisent à des inégalités et exclusions majeures, des affrontements d'intérêts, des tensions internationales, des menaces de guerre et des conflits armés. Les salariés ont besoin de se rassembler comme tels pour se défendre, conquérir leur émancipation individuelle et collective et participer à la transformation de la société et du monde.

Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.

La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.

Les présents statuts adoptés par les syndicats réunis en congrès, sont le bien commun de tous, admis et respectés comme tel.

Le mouvement syndical, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques comme les réformes en vigueur ou à conquérir.

Les assemblés et Congrès syndicaux statutaires sont seuls qualifiés pour rendre des décisions.

La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Les syndicats groupant les salariés de toutes opinions, aucun de leurs adhérents ne saurait être inquiété pour la manifestation des opinions qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale.

La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats comme fractions dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein.

Les syndicats qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur unité.

Les statuts doivent prévoir les moyens de maintenir leur cohésion, le respect des principes admis par les deux délégations (1) et des chartes votées.

Ils assurent le maintien des syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.

(1) *Il s'agit de deux délégations représentant la CGT et la CGTU qui ont établi la Charte d'unité votée par le Congrès de Toulouse en mars 1936*

MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE BAGNOLET & LES LILAS

Article 1 :

Il est formé entre les syndicats CGT, les sections syndicales d'actifs, de retraités, de privé d'emploi une **UNION** qui prend le titre **d'Union Locale des Syndicats Cgt de Bagnolet & Les Lilas**.

Son siège est fixé au 13, rue Pierre et Marie Curie – 93170 BAGNOLET, une annexe est située au 82bis avenue Pasteur – 93260 LES LILAS, il pourra être transféré dans une autre localité ou un autre local par décision du Comité Général.

Elle dispose de l'autonomie administrative et financière. Sa durée et le nombre de ses adhérents sont illimités.

BUT

Article 2 :

L'Union Locale des syndicats CGT de Bagnolet & Les Lilas a pour but :

- ✓ De rassembler les syndicats et les sections syndicales de salariés actifs, retraités, sans emploi, des secteurs privés, publics, semi-publics et nationalisés, des syndicats nationaux et de retraités pour œuvrer à la formation générale et spécifique la plus large possible, ouverte à tous les adhérents, élus, mandatés, favorisant et contribuant au développement des responsabilités syndicales
- ✓ De permettre aux « salariés isolés » travaillant ou habitant à Bagnolet ou aux Lilas ainsi qu'aux privés d'emploi habitant à Bagnolet ou aux Lilas de s'organiser au sein de l'Union locale pour développer une activité syndicale dans la CGT et de rejoindre ou de créer une structure syndicale.
- ✓ De défendre les intérêts matériels, économiques, sociaux et culturels de ses adhérents.
- ✓ D'établir des relations de solidarité et de fraternité entre tous les salariés de Bagnolet & Les Lilas.

- ✓ De renforcer les syndicats existants et de les développer dans toutes les professions.
- ✓ D'analyser les questions économiques et sociales afin de coordonner les luttes syndicales pour l'amélioration constante des conditions d'existence des salariés de Bagnolet & Les Lilas.
- ✓ D'assurer la représentation de la CGT en lien avec l'Union Départementale et la Confédération dans les différents organismes officiels (ASSEDIC, Sécurité Sociale, etc...)
- ✓ De promouvoir, de préparer de mener campagne pour les élections prud'homales et toutes autres élections en soutenant les candidats mandatés par la CGT.
- ✓ De développer les convergences de luttes et les relations d'échanges avec les syndicats de tous les pays.
- ✓ De renforcer et développer les organisations qui la composent en veillant à l'application de la démocratie syndicale.
- ✓ De créer des syndicats et sections syndicales nouvelles dans toutes les entreprises.
- ✓ De travailler à l'éducation des adhérents des syndicats et des sections syndicales.
- ✓ D'étudier les questions économiques et sociales.
- ✓ De coordonner et d'appuyer les luttes des salariés actifs, retraités et privés d'emploi, sans papiers, pour l'amélioration constante des conditions d'existence des travailleurs de Bagnolet & Les Lilas.
- ✓ De mettre en application les décisions prises par le congrès de l'Union Locale des Syndicats et Sections Syndicales de Bagnolet & Les Lilas ainsi que celles prises par le Congrès de l'Union Départementale 93 et les Comités Nationaux et les Congrès de la Confédération Générale du Travail.
- ✓ L'Union Locale est adhérente à l'Union Départementale des Syndicats CGT de la Seine Saint Denis, ainsi qu'à la Confédération Générale du Travail.
- ✓ L'Union Locale CGT représente la CGT au niveau de Bagnolet & Les Lilas. Elle est adhérente à la Confédération et s'engage à accepter les décisions prises dans ses Congrès et ses instances statutaire.

ADHESIONS – RADIATIONS - DEMISSIONS

Article 3 :

Sont admis à l'Union Locale, les syndicats et sections syndicales d'actifs, de retraités et de privés d'emploi régulièrement constitués, ils doivent être fédérés nationalement à une Fédération adhérente à la Confédération Générale du Travail, par le paiement des cotisations.

Les syndicats et sections syndicales doivent remplir les conditions exigées par les statuts confédéraux et les présents statuts, en particulier les statuts des syndicats, ne doivent comporter aucune disposition contraire aux présents statuts.

Il est interdit à tout-e adhérent-e d'un syndicat, sections syndicales d'actifs, de retraités, de privé d'emploi, collectif, membre du bureau ou de la CE de l'Union Locale des syndicats CGT de Bagnolet & Les Lilas de se servir de son titre dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation et en opposition aux principes et aux valeurs fondamentales de la CGT inscrits dans ses statuts. La CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions (statut de la CGT). Tout adhérent qui transigera cette règle sera exclu de l'Union Locale des Syndicats CGT de Bagnolet & Les Lilas.

CONGRES

Article 4 :

Les syndicats et les sections syndicales d'actifs, de retraités et de privé d'emploi adhérents à l'Union Locale se réunissent en congrès tous les trois ans ; la Confédération y est toujours invitée, ainsi que l'Union Départementale des syndicats CGT de la Seine-Saint- Denis.

La date du congrès est fixée par la Commission Exécutive et devra être publiée trois mois à l'avance.

Le Congrès décide de l'orientation et de l'organisation de la Commission Exécutive, il fixe les tâches d'avenir de l'Union Locale CGT.

L'ordre du jour est fixé au moins deux mois avant le congrès.

Les documents nécessaires à la préparation du Congrès sont établis par la Commission Exécutive et ils sont transmis un mois et demi avant l'ouverture du Congrès.

Le Congrès procède à l'élection des membres de la Commission Exécutive (de la direction de l'Union Locale) et de la Commission Financière et de Contrôle.

Un Congrès extraordinaire peut être convoqué sur la demande de la majorité de la Commission Exécutive.

Pour participer au Congrès, les syndicats et sections syndicales doivent être à jour de leurs cotisations.

Article 5 :

Chaque syndicat et section syndicale se fait directement représenter au Congrès suivant les modalités ci-dessous :

- I. 1 délégué de 1 à 5 adhérents.
- II. 2 délégués de 5 à 15 adhérents.
- III. 3 délégués de 16 à 25 adhérents.
- IV. 4 délégués de 26 à 50 adhérents
- V. Ensuite un délégué supplémentaire par 50 adhérents.

Le Congrès élit un bureau pour l'ensemble de ses travaux, qui a toute autorité et tout pouvoir pour diriger les travaux et faire face à tout événement exceptionnel

Article 6 :

Les votes par mandat auront lieu de droit sur les questions portées à l'ordre du jour, et aussi, sur la demande formulée par au moins 10% des mandats représentés au Congrès.

Une commission des mandats et votes, une des candidatures sont élues par le Congrès, afin de valider la représentation des congressistes.

VOTES

Article 7 :

Dans tous les votes qui seront émis au Congrès, les syndicats et sections syndicales auront droit à autant de voix que le nombre de délégués sauf si la création de la base syndicale est créée trois mois avant le Congrès

L'année de référence pour obtenir des voix au congrès est l'année N-1.

Les votes peuvent avoir lieu à bulletin secret sur proposition du bureau du congrès ou sur décision du congrès.

La Commission des mandats et votes statuera sur les contestations possibles.

ACCESSION AUX RESPONSABILITES

Article 8 :

La démocratie assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur de l'Union Locale des syndicats, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et développement de l'organisation.

Les syndicats regroupant les salariés de toutes opinions, aucun de leurs adhérents ne sauraient être inquiétés pour la manifestation des opinions qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale. Partant de ce principe, tous peuvent accéder aux postes de direction dans l'Union Locale.

En aucun cas, le cumul des fonctions ne peut amener le cumul des traitements.

COMMISSION EXECUTIVE

Article 9 :

L'Union Locale des Syndicats est dirigée par une Commission Exécutive composée d'au plus 24 membres élus à chaque Congrès. Les membres de la Commission Exécutive doivent être adhérents à un syndicat ou une section syndicale confédérée.

Les membres de la Commission Exécutive sont rééligibles.

La Commission Exécutive désigne en son sein le Bureau de l'Union Locale.

La Commission Exécutive se réunit tous les mois et extraordinairement s'il y a lieu sur convocation du Bureau.

Chaque membre de la Commission Exécutive s'engage à participer à un collectif de travail.

L'ordre du jour de ces réunions est établi par le bureau de l'Union. Il peut être modifié à l'ouverture de la réunion, à la demande de la majorité des présents.

Aucun membre de la Commission Exécutive ou du Bureau ne devra se servir de son titre hors de la CGT pour l'accomplissement de missions ou de délégations qui n'auraient pas fait l'objet d'un mandat attribué par l'organisme auquel il appartient.

Les représentants de l'Union Locale des syndicats CGT devront au cours des réunions publiques s'en tenir aux orientations tracées par le Congrès et les organismes réguliers de sa direction.

Ils devront toujours rester en parfait accord avec les statuts.

L'ensemble des décisions sera pris à la majorité des membres présents.

LE BUREAU

Article 10 :

Le Bureau est chargé de veiller à l'application des décisions du Congrès, du comité général, et de la Commission Exécutive. Il est mandaté pour effectuer l'achat des biens mobiliers et immobiliers pour le compte de l'Union Locale des Syndicats. Pour se faire, il est placé sous la responsabilité de la Commission Exécutive et sous le contrôle de la Commission Financière et de Contrôle.

Le Bureau veille à la participation régulière de tous les membres de la Commission Exécutive et de la Commission Financière et de Contrôle, en cas d'absence prolongée de l'un d'eux, il en informe la Commission Exécutive et prend toutes les dispositions nécessaires pour remédier avec son syndicat à cette situation.

Pour la bonne organisation du travail du Bureau de l'Union Locale des Syndicats et pour en assurer l'efficacité, chacun des membres se verra attribuer des tâches particulières. Tous les membres du Bureau sont secrétaires de l'Union Locale des Syndicats.

Le ou la premier (e) responsable est le ou la secrétaire général (e) élu (e) au sein de la Commission Exécutive. Il ou elle siège de plein droit au Bureau. Une de ses tâches essentielles doit être d'organiser le collectif de travail. Il ou elle a la responsabilité générale du fonctionnement de l'Union Locale des Syndicats et il doit en particulier suivre avec attention la réalisation des tâches fixées, le développement de l'unité, l'état de syndicalisation, de la trésorerie, de la communication.

Le ou la Secrétaire à la qualité de vie syndicale a pour tâche principale et permanente d'approfondir les questions d'organisation en liaison avec le ou la Secrétaire Général (e) et de les faire progresser par la discussion et la pratique dans l'organisation syndicale à tous les niveaux dans l'orientation définie par le Congrès.

Il ou elle est l'animateur (trice) de toute une série de questions qui découlent directement de sa responsabilité :

- ✓ Impulser le renforcement de l'Union Locale des Syndicats.
- ✓ Développer l'activité démocratique de toutes les organisations syndicales.
- ✓ Veiller à l'adaptation des structures en fonction des modifications économiques et sociologiques.
- ✓ Aider à une bonne préparation des élections professionnelles et à l'analyse des résultats ainsi qu'à leur utilisation.

Le ou la secrétaire à la communication est responsable d'impulser la bataille des idées ; à ce titre, il ou elle a pour tâche notamment d'orienter et d'organiser la diffusion et la parution de la presse syndicale dans tous les syndicats : la NVO, le Peuple, la vie nouvelle, Options, la Tribune de l'Immigration et les publications de l'Union Locale des Syndicats (courrier de l'Union Locale, Vérités, etc.)

Le ou la responsable aux questions de politique financière a pour rôle d'animer le pôle d'Activité Financière qui doit gérer les finances de l'Union Locale. Ce secrétaire coordonne avec le ou la secrétaire à la vie syndicale la situation des effectifs syndiqués ainsi que le plan de renforcement établi par le bureau et voté par la Commission Exécutive.

Deux membres du bureau seront habilités à effectuer les opérations bancaires nécessaires au fonctionnement régulier de l'Union Locale des Syndicats. Pour ce faire deux signatures seront obligatoires pour toutes les opérations d'un montant supérieur à 150 euros.

COMITE GENERAL DE L'UNION LOCALE DES SYNDICATS

Article 11 :

Le Comité Général se réunit au moins une fois entre chaque Congrès. Il est composé des délégués de syndicats et sections syndicales adhérents à l'Union Locale des Syndicats, tel qu'il est défini dans l'article 3.

Le ou la Secrétaire et le ou la Trésorier (e) de chaque syndicat font partie de droit au Comité Général mais seulement à titre consultatif.

En cas de vote, seuls les mandataires des syndicats ou sections syndicales auront droit de vote conformément aux articles 5 et 8.

Des assemblées de militants se tiendront chaque fois que la situation le demandera.

DELEGATION

Article 12 :

Il est formellement interdit à tout membre du bureau exécutif de l'Union Locale des Syndiqués de se servir de son titre sans être mandatés spécialement.

Article 13 :

En aucun cas, les membres du Bureau Exécutif ne pourront dans les réunions, ou manifestations publiques, avoir une attitude contraire aux décisions prises par le Congrès, le Bureau Exécutif, le Comité Général.

Article 14 :

Le ou la secrétaire général (e) est habilité (e) auprès des autorités administratives, des pouvoirs publics et des juridictions compétentes pour représenter et défendre les intérêts de l'Union Locale des Syndicats et de ses adhérents, chaque membre de la Commission Exécutive de l'Union Locale des Syndicats est habilité sur mandat du ou de la secrétaire général (e) ou mandaté par deux membres minimum de la Commission Exécutive de l'Union Locale des Syndicats à représenter et défendre les intérêts de l'Union Locale des Syndicats et de ses adhérents.

Le ou la secrétaire général (e) ou son mandaté rendra compte devant la Commission Exécutive de l'Union Locale des Syndicats des résultats de chaque procédure engagée.

Article 15 :

L'Union Locale devra se tenir en rapport constant avec l'Union Départementale et la Confédération Générale du Travail. Elle se fera représenter aux réunions importantes des syndicats adhérents et fournira aux fédérations toute aide nécessaire en vue de leur communication et de leur développement dans la région.

COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE

Article 16 :

Une commission Financière et de Contrôle composée trois membres minimums est élue par le Congrès. Les membres de la Commission Exécutive ne peuvent en faire partie.

Elle est chargée de la vérification et du contrôle des comptes financiers.

Elle fait des propositions et suscite des initiatives pour que tous les syndicats et sections syndicales soient convaincus que le problème financier est crucial pour l'activité de toutes les organisations de la CGT.

Elle nomme en son sein, un ou une président (e).

La Commission Financière et de contrôle assiste aux réunions de la Commission Exécutive avec voix consultative.

La Commission Financière et de Contrôle présente un compte rendu à chaque congrès et au moins une fois par an à la Commission Exécutive.

Article 17 :

Le règlement régulier d'une cotisation au taux fixé par les instances confédérales est une obligation.

Les ressources de l'Union des Syndicats peuvent s'augmenter de dons et de subventions.

MODIFICATION DES STATUTS

Article 18 :

Toute proposition de modification aux présents statuts ou de révision, devra être déposée au moins deux mois avant le congrès, au Bureau de l'Union Locale qui en avisera La Commission Exécutive.

LA DISSOLUTION

Article 19 :

Elle ne pourra être prononcée que par les trois quarts des mandats des délégués au Congrès, spécialement convoqués à cet effet. Le montant de la caisse et les archives seront versés en dépôt à l'Union Départementale de Seine-Saint-Denis ou à défaut à la Confédération Générale du Travail.

Votés à l'unanimité au 22^{ème} congrès de l'UL-CGT des 5 et 6 avril 2018

Fait en 4 exemplaires

Angéla GUÉLAOUHEN
Présidente de Séance

Michel VENON
Secrétaire Général